



Divorce et attaque de la partie adverse

Par **nellesse**, le **02/12/2009** à **09:56**

Bonjour,

Je vis avec mon compagnon depuis bientôt 2 ans, ce dernier est en instance de divorce depuis début 2007.

Tous les 15 jours, nous prenions son fils de 15 ans pour le week end, puis un jour, ce fils a décidé de ne plus venir et a écrit une lettre en ce sens, en lui disant adieu au terme de cette lettre.

Mon compagnon paie la pension alimentaire régulièrement.

Aux dernières nouvelles, la partie adverse veut faire marcher le fait que mon compagnon a abandonné son enfant ou quelque chose comme ça, en ont ils le droit ?

Quelles en sont les conséquences ?

Pourriez vous me dire ce qu'il y lieu de faire ?

L'avocat a suggéré à mon compagnon d'envoyer une lettre recommandée à cet enfant pour avoir des explications, de lui fixer une heure et que si au bout d'une heure, l'enfant n'était pas venu s'expliquer, aller porter plainte à la gendarmerie, est ce la bonne solution ?

Je vous remercie de me répondre rapidement

Cordialement